

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 20 mai 2021, à compter de 13 h 15, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2021-36**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2021

**Résolution n° C-2021-37**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2021.

Adoptée

Projet de règlement modifiant le Règlement n° 2011-55 sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ visant à agrandir le périmètre d'urbanisation métropolitain et à ajouter une prescription relative aux lieux d'emploi industriel

**Résolution n° C-2021-38**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2011-55 intitulé « Règlement édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec »;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2011-55 soit modifié de la façon prévue par le projet de règlement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter le « Projet de règlement n° 2021-102 modifiant le règlement n° 2011-55 édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ».
- D'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une MRC devra apporter à son schéma advenant la modification du PMAD.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation copie de la présente résolution et du projet de règlement accompagnés du rapport décisionnel et de ses annexes afin de lui demander son avis sur la conformité de la modification proposée aux orientations gouvernementales.
- De transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement aux MRC faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi qu'aux MRC contigües accompagnées du rapport décisionnel et de ses annexes.
- De transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accompagnées du rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Création d'une commission consultative dans le cadre de la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

**Résolution n° C-2021-39**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'instituer une *Commission consultative pour étudier le projet de règlement modifiant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)* qui a pour mandat d'étudier la modification au PMAD proposée dans le projet de règlement concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation métropolitain pour l'ajout d'un lieu d'emploi sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury par l'entremise d'une assemblée publique et par l'analyse de mémoires. La Commission a également pour fonction de faire rapport au conseil de la CMQ sur les recommandations qu'elle juge appropriées en vue de l'adoption du règlement modifiant le PMAD. Le mandat de la Commission prendra fin lors du dépôt de son rapport à une séance du conseil.
- De nommer à titre de membres de la Commission : M. Guy Dumoulin, M. Steeve Verret, M. Pierre Lefrançois, M. Harold Noël et M. Claude Lebel.
- De nommer M. Guy Dumoulin à titre de président de la Commission.
- De nommer M. Steeve Verret à titre de vice-président de la Commission.
- De prévoir la tenue d'une assemblée de consultation publique par visioconférence ou conformément aux directives sanitaires du gouvernement du Québec en vigueur, suivant les modalités prévues par l'avis public.
- De déléguer à la secrétaire corporative de la CMQ le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 - Aide financière à la Ville de Québec

### **Résolution n° C-2021-40**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :

- D'approuver les projets et autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer les ententes à intervenir avec la Ville de Québec, pour l'octroi d'une aide financière d'une somme totale de 9 928 020 \$, aux fins de la réalisation des projets suivants :
  - *Construction d'un bâtiment d'accueil à la base de plein air La Découverte* pour une aide financière de 4 106 492 \$;
  - *Construction d'un pavillon d'accueil au parc Chauveau* pour une aide financière de 4 021 528 \$;
  - *Réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy - Phase 2* pour une aide financière de 1 500 000 \$.
- La signature de ces ententes est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la Ville de Québec eu égard à sa participation financière à la réalisation de ces projets.
- De transmettre à la Ville de Québec une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-21  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 - Aide financière à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

### **Résolution n° C-2021-41**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 :

- D'approuver le projet et autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente à intervenir avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 168 300 \$, aux fins de la réalisation du projet :
  - *Lien pédestre entre le parc des Hauts-Fonds et le parcours des hauteurs.*
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures eu égard à sa participation financière à la réalisation de ce projet.
- De transmettre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-22  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Adoption de la programmation finale des projets 2021

### **Résolution n° C-2021-42**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter la « Programmation finale des projets 2021 » pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2, datée de mai 2021.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la « Programmation finale des projets 2021 » pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2, accompagnée d'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° 184.11 de la MRC de La Côte-de-Beaupré modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'ajuster certains éléments cartographiques

**Résolution n° C-2021-43**

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 184.11 de la MRC de La Côte-de-Beaupré ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements afin de modifier, corriger et ajuster certains éléments cartographiques.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité concernant un projet du ministère des Transports du Québec visant la reconstruction des structures sur le chemin des Quatre-Bourgeois, au-dessus de l'autoroute Henri-IV (A-73) (projet n° 154-12-0431)

**Résolution n° C-2021-44**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement à l'égard du projet n° 154-12-0431 du ministère des Transports du Québec visant la reconstruction des structures sur le chemin des Quatre-Bourgeois, au-dessus de l'autoroute Henri-IV (A-73).
- De transmettre au ministre des Transports du Québec et à la Ville de Québec une copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ - Demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 1 963 963 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) à Lévis (dossier 431574)

**Résolution n° C-2021-45**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 1 963 963 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas à Lévis), au dossier n°431574, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur.

- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan d'action 2021-2022 pour la lutte contre sur les espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2021-46**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du *Plan d'action pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes 2021-2022* préparé par la Communauté métropolitaine de Québec et daté de mai 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mai 2021  
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

1. *Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de certains tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de Bellechasse, octroyer les cinq mandats suivants, pour une somme totale de 61 735,26 \$ (taxes incluses), pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2021 :*
  - *OBV de la Capitale pour l'Agglomération de Québec : 11 698,71 \$ - Résolution n° E-2021-40*
  - *OBV Charlevoix-Montmorency pour la Côte-de-Beaupré : 13 377,34 \$ - Résolution n° E-2021-41*
  - *OBV du Chêne pour Lévis : 13 147,97 \$ - Résolution n° E-2021-42*
  - *CRE de la Capitale-Nationale pour l'Île-d'Orléans : 12 836,96 \$ - Résolution n° E-2021-43*
  - *OBV de la Côte-du-Sud pour Bellechasse : 10 674,28 \$ - Résolution n° E-2021-44*

B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 10 mai 2021

C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 février 2021

D) 2021-04-21 – lettre - MAMH – avis de conformité Règlement n° 2021-101

E) 2021-05-14 – Note - Étude sur l'évaluation comparative des coûts totaux des déplacements selon le mode de transport utilisé sur le territoire de la CMQ – Rapport final

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2021-47**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 25.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2021-36 à C-2021-47 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRETÉAIRE CORPORATIVE